



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Turquie

Question écrite n° 40431

Texte de la question

M. Jean Tardito appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la position de la France dans le processus d'intégration de la Turquie dans l'Union européenne. L'union douanière avec la République turque entérinée par le Parlement européen le 13 décembre 1995 est en vigueur depuis le 1er janvier 1996. Les progrès ainsi effectués dans la coopération économique avec ce pays ne peuvent faire oublier la situation préoccupante qui y règne au plan des droits de l'homme. D'autre part, les tensions avec la Grèce, notamment sur le problème chypriote, demeurent. Le Gouvernement français s'est félicité des progrès enregistrés au cours de ces derniers mois dans les intentions exprimées par les dirigeants turcs. Il lui demande quelles seront les exigences de la France quant au respect des droits de l'homme et du pluralisme démocratique pour approuver une intégration plus complète de la Turquie au sein de la Communauté européenne.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du ministre des affaires étrangères sur la situation des droits de l'homme en Turquie dans le cadre du rapprochement de ce pays avec l'Union européenne. L'Union européenne et ses États membres ont fait du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales la base du rapprochement entre la Turquie et l'Union. Pour sa part, la France, soit à titre bilatéral, soit dans un cadre communautaire, a effectué de nombreuses démarches à ce sujet à Ankara. Ces messages ont été entendus puisque la Constitution a été révisée en juillet 1995 et la loi antiterroriste en octobre de la même année. Cependant l'instabilité politique qu'a connue la Turquie depuis près de dix mois n'a pas permis d'étendre et d'approfondir ce processus, mais nous attendons du nouveau gouvernement turc qu'il s'y attache en priorité. En tout état de cause, la France reste convaincue que la mise en œuvre de l'Union douanière contribuera à renforcer les forces libérales en Turquie dans leur volonté de poursuivre l'évolution démocratique. Aussi, la France et les pays européens ne relâcheront pas leurs efforts afin que la Turquie applique pleinement les principes défendus par les organisations dont elle est membre, comme le Conseil de l'Europe.

Données clés

Auteur : [M. Tardito Jean](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40431

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er juillet 1996, page 3472

Réponse publiée le : 29 juillet 1996, page 4099